

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 9045 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SKIRÉDJI CHAKIB

Date de naissance :

20/06/1958

Adresse :

Romandie II tour 4 Apt N Case

Tél. : 0663011265

Total des frais engagés :

9000,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Authorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

13/04/21

Signature

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

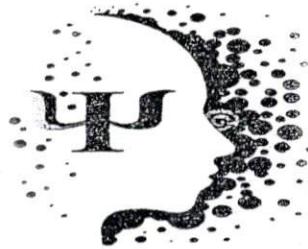
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Kamélia ZAKARIA ASSA Psychologue Bd. Yacoub El Mansour N° 3 Angle Rue Ibnou Hannech 3ème Etage Appart 1107 (au dessus Banque Crédit du Maroc) - Casablanca Tél. 05 22 25 63 84 - csppartnersmaroc@gmail.com	08/04/2021	26 Séances Psychotérapie				30000.DH 1100.00 DH par séance

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan



Kamélia ZAKARIA
Psychologue Clinicienne

- **Enfants et adolescents : spécialisée dans les troubles des apprentissages et les difficultés scolaires**
 - Bilans psychologique et Neuropsychologique (QI, TDA/H Trouble de L'attention
(Avec hyperactivité)
 - Stratégies et remédiation cognitives
- **Adultes psychothérapeute et sexologue**
 - Prise en charge cognitive et comportementale
 - Restructuration cognitive

Facture

Attestation Psychologique

casablanca 08/04/2021

Nom et prénom de patient : Skiredj chakib

Date De naissance : 20/06/1958

Objet : 20 séances psychothérapie

- le 02/02/2021 (2 séances)

- le 09/02/2021 (2 séances)

- le 16/02/2021 (2 séances)

- le 23/02/2021 (2 séances)

- le 02/03/2021 (2 séances)

prix de la séance : 450 DH

prix Total : 9000 DH

- le 09/03/2021 (2 séances)
- le 16/03/2021 (2 séances)
- le 23/03/2021 (2 séances)
- le 30/03/2021 (2 séances)
- le 08/04/2021 (2 séances)

Cachet et signature

Kamélia ZAKARIA ASSAD

Psychologue

Bd. Yacoub El Mansour N° 3 Angle Rue Ishaq
Ibnou Hanife 8ème Etage Apprt. N° 7
(au dessus Banque Crédit du Maroc) - Casablanca
Tél 05 22 25 63 84 - psypartnersmaroc@gmail.com

Téléphone : 06 89 38 26 74 / 05 22 47 38 56

Email : psypartnersmaroc@gmail.com

556, Angle Boulevard zerkoumi et rue goulaima résidence hamid Jassim Z, Casablanca Maroc.